Mme, M. XXX + corps d’appartenance (ex AAE, SAENES…)

A

Monsieur, Madame, le (la) recteur(trice) d’académie

S/C

Monsieur, Madame, le (la)chef(fe) d’établissement + (nom de l’établissement) si vous êtes en EPLE

ou

Monsieur ou Madame, le (la) chef(fe) de service du rectorat de XXXX, (pour une affectation en rectorat)

ou

Monsieur ou Madame l'inspecteur (trice) d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen ) - si affectation en DSDEN

**Objet : demande de révision de la décision de refus d’octroi de la prime covid**

Une prime exceptionnelle dite « prime covid » a été instituée pour les personnels de l’Etat exposés à un surcroît d’activité afin d’assurer la continuité des services publics durant la période de l’état d’urgence sanitaire par le décret du 2020-570 du 14 mai 2020.

En application de ce décret, le ministre a, par circulaire adressée aux académies, fixé les critères d’attribution de cette prime. Il ressort de cette circulaire que deux catégories de populations sont éligibles au sein du ministère: d’une part les personnels ayant assuré l’accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (enseignants, AESH, AED, chef d’établissement, etc) et, d’autre part, les personnels non enseignants, titulaires ou contractuels, dans les rectorats, DSDEN, écoles et établissements, CFA ou GRETA ayant connu un surcroît significatif de travail quantifiable et objectivable

Cette prime d’un montant maximum de 1000 € est modulable enfin de tenir compte du niveau de sujétion et de la durée de cette dernière.

En tant que personnel non enseignant, relevant du corps de **XXXX** et affecté au **XXXXX** (lieu d’exercice), j’ai exercé à compter du **XXX** au **XXX** (période de référence de l’état d’urgence) mes fonctions totalement ou partiellement sur site, en télétravail (ou en alternant ces deux modes de travail). Cette période a généré un surcroit de travail lié notamment à de coordination du travail des équipes sur le site et à distance, aux contrôles quotidiens accrus liés à l’état sanitaire de établissements dont j’assure la gestion, à la nécessité en tant qu’encadrant de suppléer l’absence de collaborateurs non dotés d’outils numérique leur permettant d’effectuer leur travaux à distance,…etc

J’estime au regard des conditions d’exercices particulières sus évoquées remplir les critères d’éligibilité la prime covid tels qu’ils découlent du décret du 14 mai 2020 précitée et de la circulaire du ministre de l’éducation nationale de la jeunesse et des sports.

Je sollicite par conséquent un réexamen de ma situation au regard des éléments de faits évoqué et la révision de votre décision implicite me refusant l’octroi de cette prime.

Comptant sur examen bienveillant de ma requête, je vous prie d’agréer, Monsieur, Madame, le (la) rectrice, l’assurance de ma parfaite considération.

 **XXXXXXXXXXXX**